

2024 | 2035

Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité

*Brastres-departamant an tachennoù
natur kizidik hag ar vevliesseurtes*



Mot du Président



Très rapidement après les lois de décentralisation, la compétence pour «**élaborer et mettre en œuvre une politique des espaces naturels sensibles, boisés ou non**» fut confiée aux départements par la loi du 18 juillet 1985, et s'est donc imposée comme une **mission majeure de la collectivité départementale**. Au-delà des débats qui marquèrent à l'époque la portée effective de ce texte, cela témoigne de l'importance que le législateur attachait à une approche territoriale cohérente en la matière, dont l'échelon départemental était une garantie.

Le Morbihan s'est rapidement emparé de cette nouvelle responsabilité, en l'exerçant tout d'abord plus spécialement sur le littoral, puis à partir de 2012 en élargissant son intervention à l'ensemble des communes du département.

Cette même année voit le jour notre premier schéma départemental des espaces naturels sensibles. Dix années plus tard, il était évidemment nécessaire de procéder à une révision complète et profonde dont le résultat est **ce schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité qui porte sur la période 2024 - 2035**.

Le changement d'intitulé est, en lui-même, significatif **des évolutions et des mutations auxquelles nous devons nous adapter**.

S'il demeure bien sûr un document de promotion, de planification, doté d'une forte technicité, il est également désormais un document qui porte une vision politique claire et ambitieuse pour notre collectivité : «**préserver le patrimoine naturel morbihannais et faciliter l'accès à la nature pour tous**».

Chacun en est conscient, ce nouveau schéma s'inscrit dans un profond changement climatique dont les effets sont multifformes.

L'effondrement de la biodiversité en constitue l'un des indicateurs les plus révélateurs. Certes les recherches scientifiques, notamment à partir du milieu des années 70, commencèrent à lancer des alertes. Certes le début des années 2000 a apporté les premières preuves d'un réchauffement inquiétant de notre planète. Mais c'est surtout le cinquième rapport d'évaluation du GIEC publié en septembre 2013 qui apporta la preuve définitive et incontestable de la responsabilité humaine. Dès l'élaboration de ce schéma, tout en évaluant les résultats du schéma précédent, une perspective différente a été engagée. Bien plus ambitieuse, qui conjugue une action déterminée pour préserver notre patrimoine naturel et engager une reconquête de notre biodiversité avec la prise en compte de l'aspiration de nos concitoyennes

et de nos concitoyens à **retrouver la nature** ; aspiration assez nouvelle à bien des égards, si l'on veut bien juger de son ampleur.

La promesse qui était celle de 1985, en confiant cette politique aux départements, y trouve une pertinence renouvelée. Elle signifie que dans ces domaines, l'action locale, l'action de proximité, pour autant qu'elle se déploie dans une dimension spatiale suffisante et cohérente, constitue l'un des **leviers efficaces pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique**, de ses conséquences tant sur la biodiversité que sur **notre organisation sociale**.

Je remercie l'ensemble de ceux qui ont apporté leur contribution à ce beau travail ; les élus et les services départementaux bien sûr, mais naturellement aussi l'ensemble des partenaires qui avec nous, se sont engagés dans un travail qui fut long, parfois ardu mais toujours enthousiasmant dès lors que c'est de **l'avenir du Morbihan** dont il est ici question.

David LAPPARTIENT
Président du Conseil départemental
du Morbihan



Ur ger get ar Prezidant

Nebeudik a amzer ar-lerc'h al lezennoù ar an digreizennezh, e oa bet fiziet en departamantoù ar gefridi da « sevel ha lakat e pleustr ur politikerezh ar an tachadoù natur kizidik, koadek pe pas », hervez lezenn an 18 a viz Gouere 1985, hag ur gefridi veur emañ daet da vout get ar strollegezh departamant. En tu arall d'an tabutoù a oa bet d'ar mare-se ar efedusted ar skrid-se, e tiskouez e oa bet kavet pouezus get al lezennoù degas ur sell tiriadel kempoell ar ar sujed-se hag a vehe bet gwarantet er par departamantel.

Buan e oa bet ar Mor-Bihan é krogif a-barzh ar garg nevez-se hag he lakat da dalviñ ar an aod da-gentañ e-raok astenn e emellerezh da razh ar c'humunioù ag an departamant adal 2012.

Er blez-se ivez e oa bet embannet hor brastres-departamant kentañ ar an tachadoù natur kizidik. Dek vlez ar-lerc'h e oa splann e oa rekis adwelet ar brastres-se penn-da-benn ha dre ar munud ha setu penaos emañ bet embannet brastres-departamant an tachadoù natur kizidik hag ar vevliesseurtes evit ar prantad 2024 - 2035.

Ar chañchamant anv e-unan a laka splann ar-wel an emdroadurioù hag ar c'hennadurioù hon eus dober doc'hte.

Un teul brudiñ, steuñviñ, teknikel-bras eo bepred evel-rezon, mes diàr vremañ e tiskouez an teul ur sell politikel sklaer hag uhelek hag a zo get hor strollegezh : « gouarniñ glad naturel ar Mor-Bihan hag aesaat d'an holl monet en natur ».

Evel ma oui pep unan emañ stag ar brastres nevez-se doc'h chañchamant bras an hin en deus efedoù liesstumm.

Diskar ar vevliesseurtes zo unan ag e verkoù splannañ. Gwir eo e oa bet enklaskoù skiantel evit kemenn deomp diwall adal kreiz ar blezadoù 70 pergen. Gwir eo e oa bet prouennoù kentañ a doemmadur nec'hañsus hor planedenn e penn-kentañ ar blezadoù 2000. Mes get pempvet danevell priziif ar GIEC, embannet e miz Gwengolo 2013, e oa bet degaset ar brouenn groñs ha diarvar a giriegezh mab-den. Diàr neuze, evit sevel ar brastres-se, goude priziif disoc'hoù ar brastres kent, e oa dav diskouez mennantez brasoc'h c'hoazh ha bout oberiant-tre evit gouarniñ hor glad naturel ha krogif da adc'hounit hor bevliesseurtes en ur zerc'hel kont a lusk hor c'henvroizion evit adkavoet an natur ; ul lusk nevez a-walc'h e meur a gefver, ma seller doc'h e ampled.

Ar bromesa a oa bet graet pa oa bet fiziet ar politikerezh-se en departamantoù e 1985, a vez ken reizh arall bepred. Kement-se a dalv e vez an oberoù lec'hel, an oberoù tost, ag ar re efedusañ evit respont d'an dalc'hoù a sav get toemmadur an hin ha get e efedoù ken ar vevliesseurtes ken ar hon aozadur sokial, get ma vo graet er par lec'hel bras a-walc'h ha kempoell.

Trugarez a lâran da razh an dud o deus degaset o lod el labour brav-se ; da zilennidi ha da servijoù an departamant evel-rezon, ha, kaer eo gouiet, da razh ar gevelerion a zo bet é lakat bec'h en ul labour hir, diaes meur a wezh, mes gredus bepred pa oa kistion ag amzer-da-zonet ar Mor-Bihan.

David LAPPARTIENT
Prezidant Kuzul-departamant
ar Mor-Bihan



En chiffres

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
ET NOS PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

1
schéma



15
objectifs

103

sites ENS (espaces naturels sensibles)

Définition : C'est un patrimoine naturel caractéristique du territoire morbihannais qui nécessite d'être préservé pour garantir son maintien pour les générations futures. Il présente un fort intérêt écologique, géologique, fonctionnel et/ou un paysage remarquable pouvant être fragile ou menacé.

3360 ha de propriétés départementales

1 348
végétaux

124
oiseaux
nicheurs

10
amphibiens

Nombre d'espèces recensées
sur les sites ENS

8
reptiles

59
papillons
de jour

48
odonates

Bruyères de Belle-île-en-Mer



Une politique
mise en œuvre
depuis 1974.



6

grands types de milieux naturels à haute valeur écologique

Le littoral :
marais et prés salés



Le littoral :
dunes et falaises



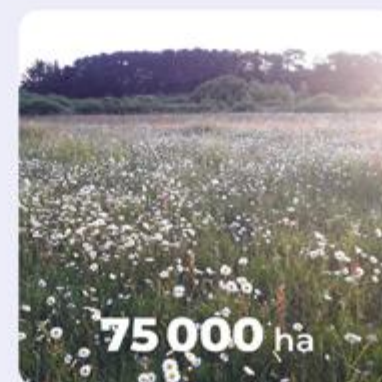
Les milieux aquatiques
Cours d'eau et zones humides



Les landes
et végétations associées



Les forêts
et boisements



Les prairies permanentes
et le bocage

IL FAUT AGIR !

Le **Morbihan** a une **responsabilité** et doit participer à la **conservation** de ce **patrimoine fragilisé** par la 6^e grande crise mondiale d'extinction de la biodiversité.





Lannédec - Fort Bloqué à Ploemeur



Agrion



Dunes de Kerver



Sommaire

- 1.** Le patrimoine naturel morbihannais,
une grande richesse à préserver p.8
- 2.** Le département : un acteur historiquement
engagé pour la protection de la biodiversité p.10
- 3.** Un schéma des ENS renouvelé,
cœur de l'action départementale
en matière de biodiversité p.13
- 4.** Préserver la biodiversité
morbihannaise p.20

1 Le patrimoine naturel morbihannais, une grande richesse à préserver

DES MILIEUX NATURELS D'EXCEPTION QUI ENGAGENT LA RESPONSABILITÉ DU DÉPARTEMENT

Le Morbihan, mariage de la mer et de la terre présente **une grande diversité de paysages** et **une mosaïque de milieux naturels**, refuges d'habitats, d'une faune et d'une flore remarquables.

Il offre un patrimoine naturel et des paysages qui forgent **l'identité morbihannaise**, qui contribuent à **un cadre de vie de grande qualité**, participent à **l'attractivité du territoire**, et répondent **aux besoins de reconexion à la nature**.

➤ Le Morbihan a donc une **responsabilité particulière et un rôle majeur** à jouer pour protéger ces espèces, les sauvegarder et quand cela est nécessaire, restaurer ces milieux de vie. Les enjeux de conservation des habitats les plus remarquables, relèvent souvent d'une responsabilité nationale voire internationale et reposent parfois dans certains cas sur le seul territoire départemental.



En Morbihan, **95% des espèces de la flore bretonne** et **83% des espèces d'oiseaux nicheurs** de la région sont présentes.

Cours d'eau de L'Ellé à Sainte Barbe, Plouharnel

S'ENGAGER POUR FAIRE FACE À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Souvent difficile à admettre, **l'érosion intense et manifeste de la biodiversité** à l'échelle planétaire n'épargne pas le Morbihan.



L'augmentation de la population morbihannaise (+ 23% en 30 ans), l'artificialisation des terres (plus de 9000 ha entre 1990 et 2018), l'anthropisation progressive des milieux (raréfaction des zones humides par exemple) sont des facteurs de pression qui fragilisent la biodiversité.

Ces différents faits n'ont pas vocation à opposer le développement souhaité et nécessaire du territoire morbihannais à la protection de l'environnement.

Face à des constats alarmants de dégradation et de disparition accélérées des habitats et des espèces végétales comme animales, il convient désormais de **rehausser le niveau d'ambition des actions pour enrayer ces phénomènes préjudiciables aux générations actuelles et à venir.**

Les causes de la 6^e grande crise d'extinction de la biodiversité



Changement climatique

Pollutions



Destruction et fragmentation des milieux naturels

Surexploitation des ressources



Prolifération des espèces exotiques envahissantes

DIMINUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

OISEAUX COMMUNS SPÉCIALISTES DES MILIEUX AGRICOLES



-39%

entre 1989 et 2019

-54%



CHAUVES-SOURIS COMMUNES

entre 2006 et 2019



-29%

OISEAUX COMMUNS SPÉCIALISTES DES MILIEUX BÂTIS

entre 1989 et 2019

Le département du Morbihan est **un acteur majeur et central** qui souhaite contribuer significativement aux efforts à mettre en œuvre pour **protéger et restaurer les habitats naturels et la biodiversité**, notamment les plus remarquables.

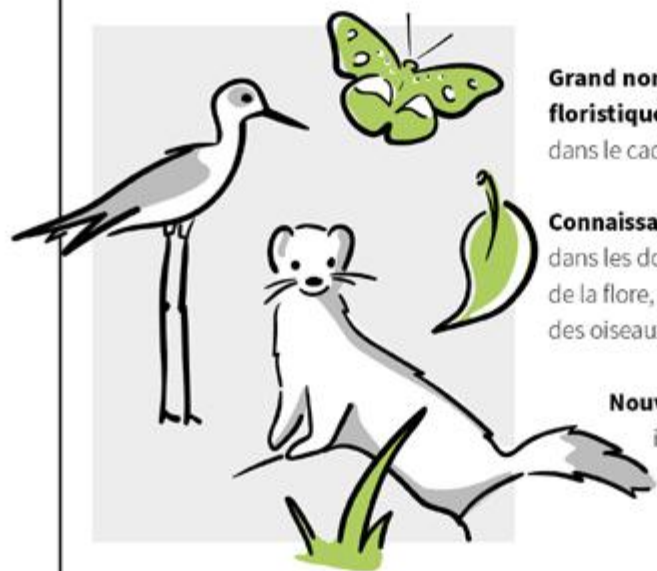
Le **schéma départemental** des espaces naturels sensibles et de la biodiversité a vocation, pour la décennie à venir, à **identifier les objectifs que le département se donne** et à **formuler les engagements** qu'il prend pour déployer **une politique ambitieuse et pragmatique pour protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel morbihannais.**

2. Le département : un acteur historiquement engagé pour la protection de la biodiversité

Depuis près de 4 décennies, le département intervient pour le développement des espaces naturels sensibles (ENS). Pour mettre en œuvre cette politique, il s'est progressivement doté d'une **expertise technique reconnue** et a mobilisé des **moyens financiers qui ont été abondés** depuis la nouvelle mandature en accroissant les recettes perçues par la taxe d'aménagement et en mobilisant ses fonds propres.

> Ces **10 dernières années** le département s'est appuyé sur **4 ORIENTATIONS** pour mettre en œuvre ses actions. Chacune a fait l'objet d'un **bilan** et d'une **évaluation** par un bureau d'études indépendant.

LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES



Grand nombre d'inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre de partenariats.

Connaissances en forte progression dans les domaines des habitats, de la flore, des mammifères, des oiseaux et des papillons.

Nouveaux territoires inventoriés.



LE DÉVELOPPEMENT ET LA CRÉATION DE SITES ENS



Le réseau des ENS plus développé : **12 sites supplémentaires en 10 ans.**

De nouvelles zones de préemption créées ou agrandies : **2 à 3 de plus par an. 30 à 40 ha de milieux naturels de tous types acquis** par le département chaque année.

8 sites labellisés communaux et **28 sites du conservatoire du littoral** accompagnés au titre des ENS. Leurs gestionnaires peuvent bénéficier d'un appui financier du département.



L'ATTEINTE ET LE MAINTIEN DU BON ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES



Des **opérations de restauration, de gestion et d'entretien des sites ENS efficaces**, conduites par des gestionnaires de sites très impliqués, dans un contexte d'augmentation des risques d'érosion de la biodiversité.

Dans certains cas, l'entretien courant des sites ponctuellement délégués aux acteurs locaux dans le cadre de **conventions de partenariat**.

3

LA SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS, GÉOLOGIQUES ET PAYSAGERS ET L'ACCUEIL SUR LES SITES ENS

Des actions grand public sur les ENS dans le cadre du **programme « Côtes et Natures »** (150 à 250 animations par an) devenu **« Morbihan grandeur Nature »** en 2023.

L'accompagnement à l'**Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** à destination des collégiens et de différents publics dans le cadre de partenariats avec le réseau des animateurs Nature.

4

Cette **forte implication du département dans le domaine de la biodiversité** se poursuivra pour la **préservation et la restauration du patrimoine naturel** en Morbihan dans le cadre des **Espaces naturels sensibles** et plus largement à l'échelle de l'**ensemble du territoire départemental**.



Les Baux de Caulnes à Loyat



Dunes d'Erdeven

LE SCHÉMA DES ENS

c'est **15** OBJECTIFS et **52** ENGAGEMENTS

AXE N°1



6
OBJECTIFS
22
ENGAGEMENTS

AXE N°2



8
OBJECTIFS
27
ENGAGEMENTS

auxquels s'ajoutent **1** OBJECTIF et **3** ENGAGEMENTS **transversaux** relatifs au pilotage et à la gouvernance du schéma.



3. Un schéma des ENS renouvelé, cœur de l'action départementale en matière de biodiversité

NOUVELLE DÉFINITION ET TERMINOLOGIE POUR LES ENS

Nouvelle définition

qui énonce **2 principes**



1^{er} PRINCIPE

Pour intégrer ce réseau, les sites doivent présenter des **milieux naturels à fort intérêt écologique, géologique, fonctionnel et/ou paysager.**



2^e PRINCIPE

Une vocation à être ouvert au public dans des conditions propres à assurer un bon état de conservation du patrimoine naturel.

Le **réseau des ENS** est constitué de périmètres de deux natures : des **ENS départementaux**, propriétés du département et des **ENS labellisés**, propriétés de communes ou d'autres acteurs.

Des **périmètres d'intervention ont été délimités** : ils représentent des entités géographiques et écologiques cohérentes sur lequel le département peut mettre en œuvre ou accompagner des actions de connaissance, de maîtrise foncière, de gestion ou d'ouverture au public.



Bois et rives du Blavet à Hennebont

UN RÉSEAU DES SITES ENS RENOUVELÉ

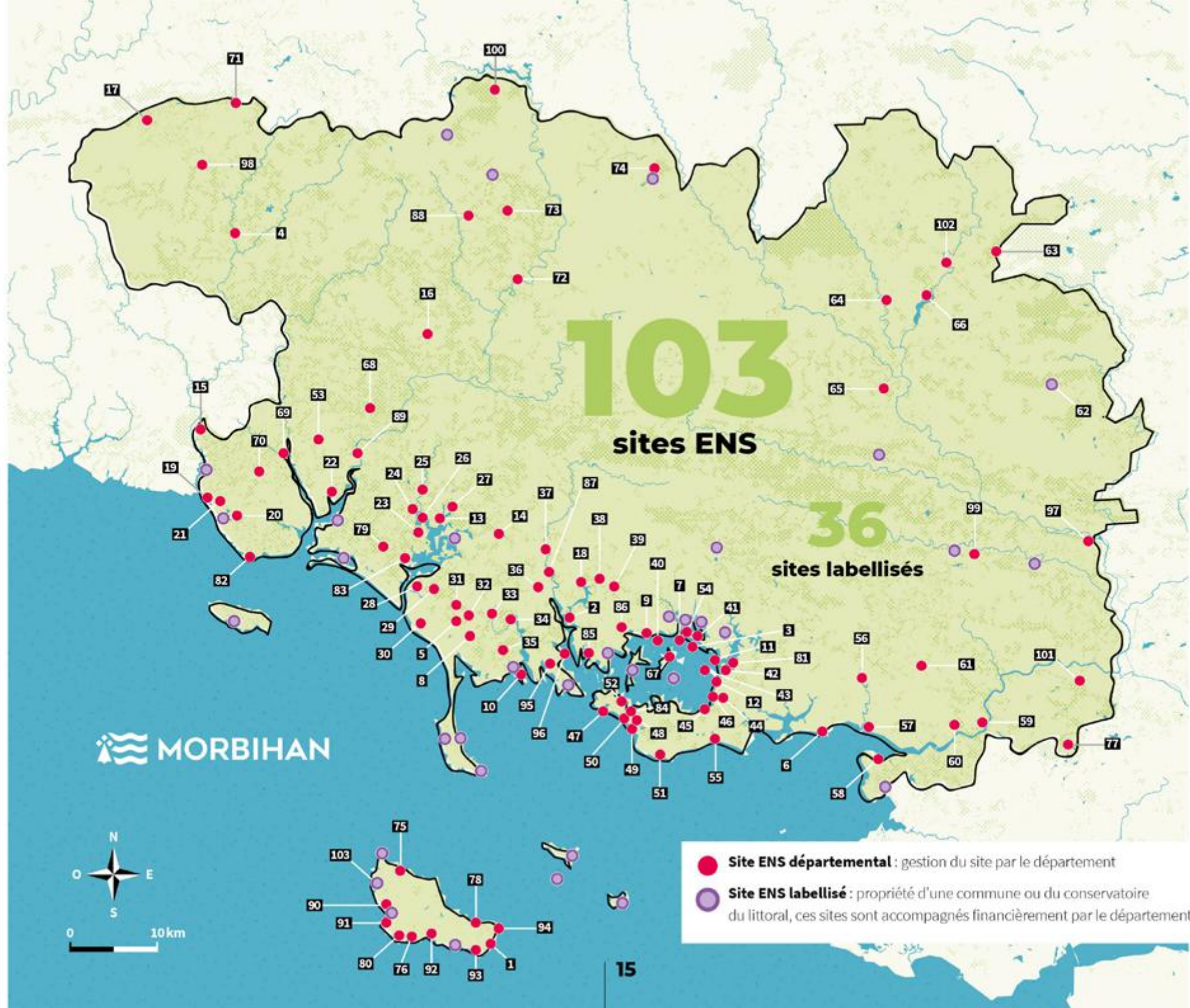
Pour gagner en cohérence géographique et en lisibilité, le réseau historique des sites ENS du département a été remanié.

Des sites voisins ont été regroupés, des sites ne présentant pas de patrimoine naturel remarquable ont été écartés, d'autres encore de taille trop restreinte seront cédés ou échangés avec d'autres opérateurs.

| N° | NOM DE L'ENS | COMMUNE D'IMPLANTATION |
|-----|--|--|
| 9 | Landes du Gravellic | ARRADON |
| 40 | Îles Logoden | ARRADON |
| 47 | Le Petit Mont et Dunes de Kerjouanno | ARZON |
| 52 | Pen Castel | ARZON |
| 36 | Vallon du reclus | AURAY |
| 87 | Les rives du Loc'h | AURAY |
| 85 | Toulvern | BADEN |
| 86 | Étang de Pomper | BADEN |
| 76 | Port Kérel-Grand Village | BANGOR |
| 80 | Pointe du Talut - Belle-Île | BANGOR |
| 90 | Bordelann-Kerlédan | BANGOR |
| 91 | Port Coton-Vazen | BANGOR |
| 92 | Herlin Baluden | BANGOR |
| 101 | La Corrodais - Marais du Roho | BÉGANNE - NIVILLAC RIEUX - SAINT-DOLAY ALLAIRE - THÉHILLAC |
| 28 | Landes de Bignac | BELZ |
| 29 | Lann Poul Billi | BELZ |
| 57 | Zone humide des Prières et les Granges | BILLIERS |
| 37 | Verger de Saint-Déjan | BREC'H |
| 14 | Landes et étang du Crannic | BREC'H - LANDAUL LOCOAL-MENDON |
| 16 | Lande de Bubry | BUBRY |
| 34 | Bois de Kergouret | CARNAC |
| 35 | Bois du Moustoir et du Manio | CARNAC |
| 33 | Bois et Landes de Pont-Ninez | CARNAC - PLOEMEL |
| 53 | Bois de Kério | CAUDAN |
| 6 | Dune de Landrezac | DANGAN |
| 5 | Forêt d'Er Varquez | ERDEVEN |
| 31 | Forêt et prairies de Coët-Er-Lann | ERDEVEN |
| 32 | Marais et Landes de Brahen | ERDEVEN - CARNAC PLOEMEL |
| 30 | Massif dunaire d'Erdeven | ERDEVEN |
| 17 | Lande de Minez Cluon | GOURIN |
| 74 | Forêt de Branguily | GUELTAS |
| 88 | Rives de la Bonne Chère et de la Sarre | GUERN |
| 15 | Rive de la Laita | GUIDEL |
| 19 | Dune du Pouldu | GUIDEL |

| N° | NOM DE L'ENS | COMMUNE D'IMPLANTATION |
|-----|---|------------------------|
| 21 | Marais du Petit et du Grand Loc'h | GUIDEL |
| 20 | Lannédec - Fort Bloqué | GUIDEL - PLOEMEUR |
| 67 | Île d'arz | ÎLE-D'ARZ |
| 68 | Forêt de Trémelin | INZINZAC-LOCHRIST |
| 10 | Marais de Kervillen | LA TRINITÉ-SUR-MER |
| 27 | Les landes du Listoir | LANDÉVANT |
| 22 | Marais du Plessis et de la Goden | LANESTER |
| 89 | Bois et rives du Blavet | LANESTER - HENNEBONT |
| 71 | Landes et tourbières de la calotte Saint-Joseph | LANGONNET |
| 2 | Kernours | LE BONO |
| 4 | Vallée de l'Ellé-Bois de Sainte-Barbe | LE FAOUËT - PRIZIAC |
| 61 | Prairie des Lots | LE GUERNO |
| 81 | Pointe de la Garenne | LE HÉZO |
| 42 | Étang et Marais de la Villeneuve | LE HÉZO - SAINT-ARMEL |
| 98 | Vallée et bois de Kermotten Vihan | LE SAINT |
| 1 | Pointe de Kerzo-Port Maria | LOCMARIA |
| 78 | les Grands Sables | LOCMARIA |
| 93 | Pointe du Skeul - Port Loscar | LOCMARIA |
| 94 | Kerdonis | LOCMARIA |
| 95 | Landes et Marais de Kercadoret | LOCMARIAQUER |
| 96 | Landes et Marais de Kerlevarec | LOCMARIAQUER |
| 66 | Les Baux de Caulines | LOYAT |
| 73 | Roc'h et Petit Messulec | MALGUÉNAC |
| 59 | Le Pont suspendu | MARZAN |
| 60 | Le commun Brunel | MARZAN |
| 24 | Étang de Rodes et Mané er Houët | MERLEVEZ - NOSTANG |
| 79 | Bois et landes de Plouhinec à Merlevenez | MERLEVEZ - PLOUHINEC |
| 62 | Landes de Monteneuf | MONTÉNEUF |
| 56 | Étang de Pen Mur | MUZILLAC |
| 63 | Landes et bois du Jardin aux Moines | NÉANT-SUR-YVEL |
| 102 | Landes de Kermagaro | NÉANT-SUR-YVEL |
| 13 | Bois et Landes du Cosquer | NOSTANG |
| 25 | Saint-Symphorien | NOSTANG |
| 26 | Bois et Landes de Réroulin La Gouarde | NOSTANG |

| N° | NOM DE L'ENS | COMMUNE D'IMPLANTATION |
|-----|--|--|
| 58 | Marais du Branzais et de Men Armor | PÉNESTIN |
| 82 | Pointe du Talud - Ploemeur | PLOEMEUR |
| 38 | Les bois de la Vallée du Sal | PLOUGOUMELÉN |
| 39 | Bois de Loperhet | PLOUGOUMELÉN |
| 6 | Lann Cosquer | PLOUHARNEL |
| 83 | Bois et Landes de Berringue et Nestadio | PLOUHINEC SAINTÉ-HÉLÈNE |
| 99 | Grées de Pluherlin à Saint-Jacut-les-Pins | PLUHERLIN - MALANSAC SAINT-JACUT-LES-PINS |
| 72 | Landes du Crano | PLUMÉLIAU-BIEUZY |
| 18 | Landes du Têno | PLUNERET |
| 70 | Bois de Ronquédo | QUÉVEN |
| 69 | Forêt des rives du Scorff et du Scave | QUÉVEN - GESTEL PONT-SCORFF - CLÉGUER |
| 100 | Forêt de Quénecan | SAINT-AIGNAN |
| 12 | Marais de Lasné | SAINT-ARMEL |
| 43 | Île Tascon | SAINT-ARMEL |
| 77 | Étang de Kernevy | SAINT-DOLAY |
| 23 | Landes du Folive et du Léty | SAINTÉ-HÉLÈNE |
| 48 | La saline | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 49 | Landes du Rohu | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 50 | Dunes de Kerver | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 51 | Les Prairies de la Pierre Jaune | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 84 | Le Net | SAINT-GILDAS-DE-RHUYS |
| 97 | Versants de l'Oust-Mortier de Glénac | SAINT-VINCENT-SUR-OUST |
| 45 | Marais du Duer | SARZEAU |
| 55 | Marais de Suscinio | SARZEAU |
| 44 | Prairies du Motenno | SARZEAU - SAINT-ARMEL |
| 46 | Marais de Ludré | SARZEAU - SAINT-ARMEL |
| 75 | Ria de Sauzon | SAUZON |
| 103 | L'Apothicaillerie | SAUZON |
| 3 | Île de Boède | SÉNÉ |
| 7 | Île de Boëdic | SÉNÉ |
| 11 | Presqu'île de la Villeneuve | SÉNÉ |
| 41 | Presqu'île de Port-Anna | SÉNÉ |
| 54 | Réserve Nationale de Séné (Propriétés départementales) | SÉNÉ |
| 64 | Beaumont | TAUPONT |
| 65 | Lande de la Hye | VAL D'OUST |



LA PROMESSE DE NOUVEAUX SITES, ET UNE ANALYSE TECHNIQUE FACTUELLE ET POUSSÉE

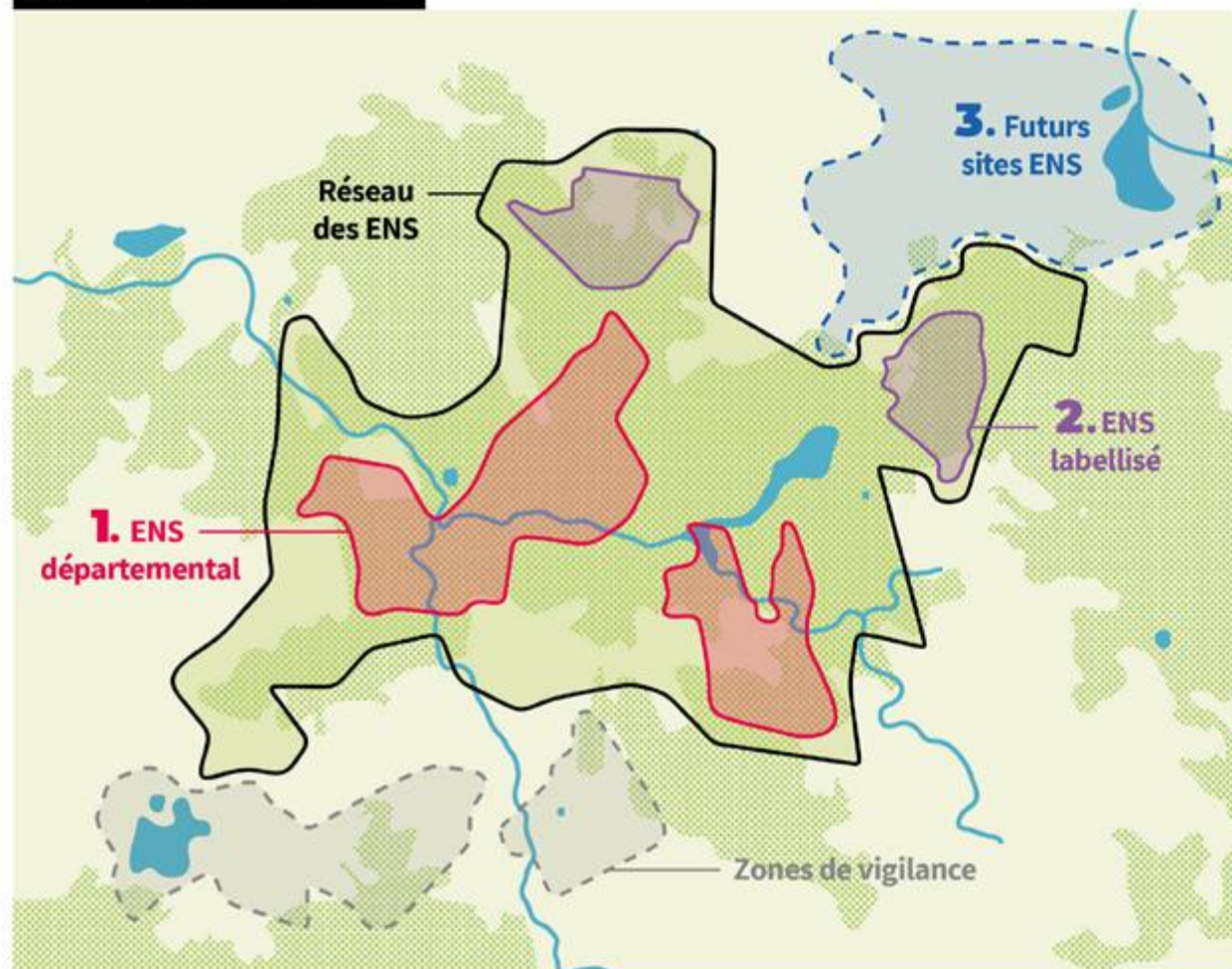
Un réseau des ENS étoffé pour protéger et restaurer des milieux naturels et habitats remarquables.

174 propositions de sites ont été analysées selon des critères de qualité du patrimoine naturel et de pressions qui s'exercent sur ces milieux. Une hiérarchisation et une priorisation des interventions du département seront réalisées en lien avec la stratégie foncière. **Les sites retenus deviendront des futurs sites ENS, puis au fil des années des ENS quand le département aura défini une zone de préemption, sera propriétaire de terrains ou aura procédé à des inventaires détaillés des habitats et des espèces.**

Parmi ces propositions, **le département s'engage sur la constitution de 20 nouveaux ENS sur 10 ans, identifiés parmi les besoins d'intervention les plus prioritaires.**

De nombreux autres sites d'intérêt écologique ont été répertoriés lors de ce travail de création du schéma ENS. Ces sites ont été classés en zone de vigilance afin que les territoires puissent se saisir de cette information pour les préserver, mais aussi **pour que le département continue à garder une «réserve» dans laquelle le département puisera au terme de ce schéma.**

3 CATÉGORIES D'ENS



En 2035, le réseau comptera plus de 120 ENS.



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS : DES CONSTATS AUX ENGAGEMENTS

1. PROTÉGER, pour mieux connaître et mieux partager les connaissances

Des lacunes de connaissance existent sur les ENS de petite taille, sur certains habitats, sur les futurs sites, sur certains groupes d'espèces qui ne permettent pas toujours de caractériser avec justesse la richesse écologique des sites.



Des efforts d'acquisition supplémentaires de données pour améliorer les connaissances environnementales.

Un nouveau système d'information pour capitaliser les données collectées.

La mise à disposition des données acquises auprès du réseau des acteurs qui s'implique pour la protection de la biodiversité.



Le Poulbé sur les dunes d'Erdeven

2. ACQUÉRIR de nouveaux milieux naturels à un rythme accru pour offrir une protection plus efficiente

Parce que rendre le département propriétaire permet une protection, la meilleure qui soit, en soustrayant les milieux concernés à tous risques d'intervention humaine inappropriée.

Des achats de terrains portés à 600 ha sur la durée du schéma (+30% sur la dernière décade).

La construction d'une **stratégie d'intervention foncière, de nouveaux outils fonciers mobilisés et expérimentés**, certains d'entre eux mis à disposition des partenaires.

Une labellisation ENS plus largement proposée.

3. AGIR pour une gestion des sites ENS partagée, formalisée, intégrant les enjeux du dérèglement climatique

Les impacts du changement climatique affectent les sites ENS entraînant notamment des besoins de sécurisation ou de prévention des risques (incendies, tempêtes, érosion du littoral, ...). Les nouveaux sites ENS et les nouvelles acquisitions de terrains demanderont la mise en œuvre d'opérations de restauration et de gestion adaptées.



L'élaboration de **20 plans de gestion de site** d'ici à 2035 pour les sites aux enjeux les plus forts, en concertation avec les acteurs locaux.

De nouveaux conventionnements avec les partenaires gestionnaires.

L'expérimentation d'actions pour améliorer les fonctionnalités des milieux, y compris celle du **captage du carbone**, et pour optimiser la résilience des écosystèmes face au changement climatique.



Lézard vert

4. SE RECONNECTER à la nature en veillant à la conservation des habitats naturels et des espèces

Le besoin et la volonté d'un retour à la nature se manifestent avec plus d'intensité. Une fréquentation mal maîtrisée ou des usages non compatibles peuvent avoir pour conséquences la détérioration des milieux ou le dérangement des espèces, notamment celles d'oiseaux. Il est nécessaire de :

- Construire des indicateurs et outils pour **mieux caractériser les pressions** sur les milieux naturels.
- Rédiger une **méthode d'encadrement des usages**.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des usagers des sites pour **transmettre les bonnes pratiques**.

5. SENSIBILISER toujours plus à la préservation de la biodiversité et donner à voir les richesses naturelles locales

Les milieux naturels de proximité restent, surtout auprès des plus jeunes générations, moins bien connus que ceux d'autres continents. Si certains ENS ont une très forte notoriété, d'autres sont méconnus même s'ils présentent un fort intérêt. Il s'agit donc de :

- Définir et mettre en œuvre **une stratégie d'accueil**, pour améliorer les conditions de visites sur les sites ENS, y compris pour les publics les plus fragiles, en mobilisant des solutions innovantes.
- Développer un **plan de communication** spécifique.
- Multiplier les **actions de sensibilisation**, notamment grâce au programme d'animation « **Morbihan grandeur nature** ».
- Utiliser les **sentiers de randonnée** comme vecteurs de sensibilisation à la nature.



4. Préserver la biodiversité morbihannaise

Au-delà de l'engagement du département dans la mise en œuvre du schéma départemental des ENS, les conseillers départementaux font le choix d'une action volontariste pour la protection et la **préservation de toute la biodiversité, même celle plus ordinaire.**

> Le département souhaite donc s'inscrire comme un acteur majeur de la biodiversité pour les 10 ans à venir, au-delà des seuls ENS et selon **8 OBJECTIFS.**



Pluherlin

1. INTÉGRER la conservation de la biodiversité dans les propriétés du département

Le département est propriétaire d'espaces verts, de terrains présentant du patrimoine historique notamment mégalithique, d'autres sur lesquels des mesures compensatoires ont été réalisées suite à des projets d'infrastructures ou encore des délaissés routiers.

Outre **la définition de mesures de gestion mieux adaptées à la prise en compte de la biodiversité** sur ces propriétés, **des actions d'information et de formation seront organisées à destination de l'ensemble des agents du département** qui interviennent de façon opérationnelle sur ces propriétés.



Réunion d'information sur les ENS forestiers

2. SOUTENIR les initiatives locales engagées dans la protection du patrimoine naturel

Les partenariats seront étendus à plus d'acteurs de l'environnement. Cet appui sera d'autant plus justifié quand les actions allieront protection de la biodiversité et captage du carbone pour **atténuer les effets du changement climatique.**

3. S'IMPLIQUER davantage dans la protection du patrimoine naturel de valeur nationale, voire mondiale

Certains habitats ou espèces présents sur le territoire départemental sont à très forte valeur patrimoniale et font d'objet de Plans Nationaux d'Actions (PNA). L'État souhaite également développer dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) les superficies des territoires dédiées à des Zones de Protection Fortes (ZPF). **Le département adhérera plus largement aux PNA** et se positionnera sur son implication au titre de la SNAP.

Il amplifiera son action de **lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE)**, un des facteurs majeurs de l'appauvrissement de la biodiversité.





4. ÉDUCER & SENSIBILISER à l'environnement et la protection de la biodiversité

Le programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à destination des scolaires sera développé.

Les démarches, notamment celles à caractère scientifique, **qui associeront les Morbihannais en tant que contributeurs** prêts à s'investir dans la protection de la nature, la conduite de suivis environnementaux, l'élaboration de plans d'action seront développées et recherchées parce qu'elles contribuent à la sensibilisation à l'environnement.

Le département s'engage également à **INTERVENIR** de façon encore plus prépondérante sur...

5. Les patrimoines naturels vernaculaires

Bocage, prairies, mares...
Talus et haies représentent un linéaire de 26 500 km.

Développer des **actions en faveur du bocage et de l'arbre**, en particulier pour reconstituer le tissu bocager. Participer à la **conservation des prairies naturelles à forte valeur floristique**. Lancer des actions de **préservation des mares et des amphibiens**. Contribuer à l'**évaluation de la biodiversité des sols**.

6. Les forêts et des landes

Les forêts s'étendent sur près de 16% de la superficie départementale. Les landes ont fortement régressé en surface ces dernières décennies.

Construire et mettre en œuvre **un plan spécifiquement dédié à la forêt et aux landes** morbihannaises.

Ce plan s'attachera plus particulièrement aux conséquences du changement climatique sur ces écosystèmes, aux enjeux de la forêt privée et à **une meilleure prise en compte de la biodiversité**.



7. Le littoral et des îles

Le littoral morbihannais se déroule sur plus de 1 000 km en intégrant le golfe du Morbihan et les rias.



Participer au suivi de l'érosion du trait de côte au droit des milieux naturels et proposer autant que possible des **solutions fondées sur la nature pour limiter les phénomènes érosifs et de submersion**.

Veiller, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification environnementale sur le littoral et le milieu marin à **une conciliation équilibrée entre les usages**, notamment le nautisme et les écosystèmes.

8. Les milieux aquatiques

2/3 des masses d'eau restent encore en état médiocre ou mauvais, le plus souvent en raison d'altérations de leur morphologie.

Intégrer davantage les enjeux de la **biodiversité dans le cadre de sa contribution aux opérations de restauration des cours d'eau et des zones humides**.

Pour mettre en œuvre et suivre ce schéma

DES MOYENS EN ADÉQUATION AVEC LES AMBITIONS

Des **moyens humains et financiers**
d'ores et déjà **abondés** et qui **continueront à évoluer**
pour conduire l'ensemble des **engagements**.

UN SCHÉMA ÉVALUÉ ET PILOTÉ

Un **comité de pilotage annuel** pour **évaluer** la mise en œuvre
du schéma et au besoin réorienter ses **actions**.

Une **évaluation** à mi-parcours pour **ajuster les objectifs**
du département en fonction de l'**évolution des enjeux**.



Dunes de Kerjouanno à Arzon



Contact

Département du Morbihan — Service Espaces Naturels Sensibles et randonnée
environnement@morbihan.fr
02 97 54 80 00



Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité - 2024 / 2025 - **MORBIHAN**

Document conçu et rédigé par le Conseil départemental du Morbihan

Création - réalisation - illustrations : © izatis.com

Crédits photos : © CD56, © Vincent Rannou

Photo de couverture : ENS Dunes d'Erdeven © Auteurs de Vue

Impression : Conseil départemental du Morbihan - Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable



HÔTEL DU DÉPARTEMENT
2 rue de Saint-Tropez — 56000 VANNES

02 97 54 80 00

morbihan.fr

